

Blois, le 19 juin 2023

SESSION PLÉNIÈRE DU 19 JUIN 2023

Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni ce lundi 19 juin en session plénière les élus du conseil départemental afin de délibérer sur les orientations de la politique départementale.

EMPLOI

Dans le cadre des dispositifs mis en œuvre pour accompagner les entreprises loir-et-chériennes ayant des difficultés à répondre à leurs besoins en main d'œuvre de manière récurrente, le département renouvelle sa participation à la [bourse reprise emploi saisonnier \(BRES\)](#). **D'un montant forfaitaire de 150 € directement versé au travailleur**, elle s'adresse à tous les Loir-et-Chériens inscrits dans un parcours d'insertion reprenant une activité salariée dans le domaine agricole ou viticole. Expérimentée en 2022, cette bourse s'inscrit dans l'engagement pour l'insertion professionnelle des allocataires du [Revenu de Solidarité Active \(RSA\)](#). Cette aide forfaitaire, ouverte aux demandeurs du [service public de l'insertion et de l'emploi \(SPIE\)](#) et complémentaire du RSA, vise à lever les freins financiers liés aux frais engendrés par une reprise d'activité dans les secteurs agricole et viticoles, tels que l'achat de chaussures, la prise en charge des repas, etc.

PLAN « LE 41 EN BONNE SANTÉ »

Maisons de santé pluridisciplinaires d'Azé et des Montils :

Dans le cadre du fonds d'intervention et de promotion de la santé (FIPS) du département de Loir-et-Cher, le conseil départemental accorde deux subventions de 100 000 € chacune aux projets de constructions de maisons de santé à Azé et Les Montils évalués respectivement à 1 235 000 € et 615 660,97 €. S'inscrivant dans une démarche d'aménagement du territoire, de maintien de l'offre de soins et d'une meilleure prise en charge des patients, ces deux projets permettront à quatre médecins généralistes et six infirmières libérales de pérenniser l'offre de soins sur ces territoires qui présentent une carence en professionnels de santé.

Cinq bourses départementales – de 500 € par mois chacune – sont attribuées au titre de l'incitation à la primo-installation d'internes en médecine générale et d'étudiants paramédicaux en stage dans le Loir-et-Cher.

1 500 € sont respectivement attribués à deux internes en médecine générale au centre hospitalier Simon Veil de Blois au titre de l'allocation départementale versée au bénéfice des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux en stage dans le Loir-et-Cher.

Sont attribués au titre de l'aide à la primo-installation pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel :

- **15 578,78 €** à un médecin généraliste installé au sein de la maison de santé pluridisciplinaire Philippe Maupas à Saint-Georges-sur-Cher ;
- **2 916,56 €** à une orthophoniste à Vouzon ;

- **209,10 €** à un masseur-kinésithérapeute installée au sein de la maison de santé de Villefranche-sur-Cher ;
- **486,11 €**, à un masseur-kinésithérapeute installé au sein de la maison de santé de Villefranche-sur-Cher.

PRÉVENTION DES INCENDIES

Dans le cadre du dispositif [Fonds Vert](#), relatif à la lutte contre la crise climatique, et notamment la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation, un [groupement de commande](#) interdépartemental (Loiret, Loir-et-Cher et Cher) va être créé dans le but de protéger le massif forestier de la Sologne, deuxième massif forestier de France après celui des Landes. Des études vont être lancées pour déployer un nouveau dispositif dès 2024. À ce titre, **les trois départements et leurs Services d'incendie et de secours ont décidé de collaborer afin de déployer un dispositif de détection, de localisation et de suivi des incendies. Grâce à une détection précoce et localisée, ce dispositif a pour ambition de réduire les temps d'alerte des sapeurs-pompiers et permettre ainsi l'attaque rapide d'un feu naissant pour en limiter sa propagation.**

Ce projet, mené par une équipe pluridisciplinaire interdépartementale, est séquencé en 2 phases :

- une partie « études » visant à choisir le dispositif technique le plus approprié. La coordination de cette phase est assurée par le Département du Loiret.
- une partie « réalisation », qui portera sur la mise en place et le déploiement du dispositif retenu et ce, dès l'année 2024, dans chacun des trois départements.

Un double objectif est également visé pour la réalisation de ce projet :

1. retenir un dispositif global déjà existant capable de détecter, localiser, alerter, suivre de jour comme de nuit, par tout temps, sans délai, un départ incendie d'espaces naturels dans le massif forestier de la Sologne ;
2. optimiser les coûts de fonctionnement induits en matière de ressources tant humaines (impact RH : masse salariale / pénibilité) que financières (impact coût global : frais d'investissement / frais de fonctionnement).

Le département du Loiret se propose d'être le coordonnateur du groupement. Il sera chargé à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure dans le respect des règles de la commande publique et de désigner l'attributaire du marché, jusqu'à sa notification. En outre, le coordonnateur sera chargé de l'exécution du marché pour le compte de l'ensemble du groupement.

Les trois assemblées départementales mèneront les études au cours du second semestre 2023 au terme de leurs délibérations respectives. À l'issue de cette phase d'étude, la phase opérationnelle de commande et de déploiement du dispositif technique retenu sera directement pilotée par les trois SDIS qui pourront constituer, dans le même esprit, un groupement de commande.

Pour mémoire, la Sologne couvre trois départements et concerne 122 communes sur plus de 346 000 hectares. Inscrit dans la [zone de défense et de sécurité Ouest](#), couvrant près de 9% de la surface de la Région Centre-Val-de-Loire, ce massif forestier, site [Natura 2000](#), est désignée au titre de la directive « Habitats », comme le plus grand site terrestre en France et en Europe. La Sologne possède un patrimoine naturel riche. Ainsi, 23 habitats et 32 espèces d'intérêt européen y ont été identifiés.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Focus

Finances publiques : le Département confirme sa bonne santé financière et conforte sa politique d'investissement

Le compte administratif 2022 et la première décision modificative du budget 2023 reflètent une gestion rigoureuse et vertueuse toutefois tributaire de l'évolution incertaine de la situation économique.

Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 fait ressortir un excédent brut consolidé de 29 619 776,28 €. Comparé à celui de 2021, qui s'élevait à 32,8 M€, le solde brut strictement inhérent à 2022 est négatif à hauteur de 3,1 M€, révélateur d'une situation atypique, prémices d'un [effet ciseaux](#) (baisse des recettes et augmentation des dépenses sociales) sous-jacent.

Ce solde excédentaire sera exclusivement consacré au [plan pluriannuel d'investissement \(PPI\)](#) de la collectivité et financera seulement la section d'investissement.

Parmi les recettes, les [droits de mutation à titre onéreux \(DMTO\)](#) ont été une nouvelle fois en progression avec une hausse de presque 2 millions d'euros soit + 3,6%. Toutefois, un retournement de situation s'amorce très clairement sur les premiers mois de l'année 2023 (-11% fin avril).

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse conséquente concernant les solidarités avec une évolution de +15,3 millions d'euros. Parallèlement, les recettes liées aux politiques sociales sont également en dynamique positive de 4,5 millions d'euros. Cette hausse s'explique :

- pour les deux-tiers par celle du secteur de l'enfance/familles avec une variation de +9,5 millions d'euros du fait non seulement du nombre d'enfants pris en charge mais aussi par l'augmentation des coûts de l'hébergement aussi bien en établissement que ceux des assistants familiaux. Cette très forte augmentation dans le domaine de la protection de l'enfance est observée de façon générale dans l'ensemble des Départements.

- les secteurs du handicap et des personnes âgées voient leurs dépenses augmenter respectivement de 3,1 et 2,6 millions d'euros du fait de la loi Ségur, de l'augmentation du point d'indice ou encore de l'impact de l'inflation pour les hébergements ou les structures partenaires.

Concernant les ressources humaines, l'évolution se situe à + 5,5% soit + 3,6 M€. Cette hausse s'explique en grande partie par des mesures subies par la collectivité avec l'augmentation du point d'indice et le complément de traitement indiciaire institué par la loi rectificative des finances 2022 et faisant suite à la loi Ségur.

En ce qui concerne les secteurs des mobilités, des bâtiments, et des collèges, les dépenses augmentent de +14,6% soit +2,9 millions d'euros. L'effet de l'inflation explique en grande partie cette augmentation et notamment concernant les dépenses liées à l'énergie (+50,6%).

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Décision modificative du budget 2023

La première caractéristique de ce projet de budget supplémentaire (BS) consiste en la reprise des résultats constatés au compte administratif 2022 qui se traduisent de manière consolidée par un **solde de 29 619 776,28 €**. Celui-ci ne doit pas être considéré comme porteur de marges de manœuvre en section de fonctionnement puisqu'il est pleinement intégré dans la stratégie de financement de l'effort volontariste d'investissement amorcé depuis l'exercice 2021 par le conseil départemental et qui se poursuivra jusqu'en 2028.

Hors reprise de ce résultat consolidé 2022, le projet de budget supplémentaire s'établit à +9 422 740,29 € en dépenses et +6 749 519,73 € en recettes, traduisant un net effet ciseaux dépenses/recettes, conséquence de l'évolution du contexte socio-économique.

- Les ajustements de recettes de fonctionnement proposés s'élèvent à +5,8 M€,
- Les compléments en recettes d'investissement se chiffrent à +0,8 M€,
- Les dépenses de fonctionnement nécessitent des inscriptions complémentaires à hauteur de +8,4 M€ (dont 3,6 M€ dans le domaine des solidarités),
- Les dépenses d'investissement comprises dans ce projet de BS enregistrent un montant de +1,1 M€ (très majoritairement dans le domaine des mobilités).

Par ailleurs, ce projet de budget affiche une diminution d'emprunt de 11,1 M€.

Pour Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments et rapporteur du budget : **« Ce compte administratif présente de solides motifs de satisfaction mais reste assujéti à une conjoncture internationale préoccupante et à un risque non négligeable de crise financière majeure. Au-delà de ces éléments géopolitiques et économiques, la situation climatique erratique qui impacte notre territoire et plus particulièrement le monde agricole, mérite toute notre attention puisqu'elle entraîne le cas échéant un soutien de notre part. Par ailleurs, la situation sociétale et plus particulièrement l'aide sociale à l'enfance nécessite d'avoir les moyens financiers pour être à la hauteur des enjeux qui nous attendent. Notre situation financière est saine et ce budget supplémentaire s'attache à anticiper au mieux le reste de la mandature grâce notamment à la gestion active de notre dette et l'affectation de nos soldes de gestion à la réalisation de notre PPI. »**

« Les efforts pour accroître nos investissements sont nécessaires pour apporter aux Loir-et-Chériens les infrastructures dont ils ont besoin et assurer aussi un soutien indispensable à l'économie locale. Les fondamentaux que nous avons toujours su respecter, avec notamment un ratio de désendettement maîtrisé, devraient nous permettre de faire face à l'effet ciseau sous-jacent qui a débuté en 2022 et qui risque de se poursuivre et de s'intensifier en 2023. » a conclu Philippe Gouet, président du conseil départemental.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

